

Jean Dionis du Séjour

Casier de la Poste
75355 Paris 07 SP
75001 Paris

Paris, le 8 septembre 2005

Objet : Invitation à une réunion de travail sur le projet de loi DADVSI

Monsieur le Député,

À l'approche de l'examen du projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI), la Fondation pour le Logiciel Libre (FSF France) organise un cycle de réunions de travail avec des élus, des avocats et des professeurs de droit. L'objectif est d'étudier comment pourrait être pris en compte les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres qui actuellement ne le sont pas.

En effet, si les intérêts des grands éditeurs américains de logiciels propriétaires ont été à l'évidence pris en compte lors de la rédaction du projet de loi DADVSI - ces sociétés ayant via le porte-parole de la BSA (Business Software Alliance) un représentant au Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) qui a rédigé en grande partie ce projet de loi - il n'en va pas de même pour les droits des développeurs et des utilisateurs français de logiciels libres. Sans doute car ils ne sont pas représentés au CSPLA, malgré les demandes répétées de la FSF-France auprès du gouvernement.

Sachant que vous vous intéressez de longue date à l'adaptation du droit français à l'ère du numérique, et connaissant votre ouverture d'esprit sur ce sujet, nous vous convions donc à une première réunion de travail dans nos locaux. Nous vous proposons la date du 27 septembre 2005, qui semblerait convenir selon votre agenda publié sur internet.

Pour cette première réunion, nous allons également convier le professeur Sirinelli, président d'une commission spécialisée du CSPLA, avec lequel vous allez participer à une réunion de travail dans les locaux de Microsoft le 14 septembre prochain.

Selon nous, une réunion avec les représentants de la FSF-France complèterait idéalement cette réunion chez Microsoft puisque, en plus de nous permettre de réfléchir ensemble aux solutions proposées par Microsoft pour préserver l'intérêt général, elle vous permettrait d'avoir le point de vue d'un autre acteur majeur du logiciel en Europe, mais aussi d'un acteur dont les travaux sont reconnus par l'UNESCO comme Trésor du Monde.

En espérant que vous répondrez positivement à notre invitation, et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur cette réunion, ou sur les amendements que nous vous avons communiqué



le 28 juin dernier accompagné d'une demande d'audition (courrier ci-joint), veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression de notre plus haute considération.

Frédéric Couchet, président de la Free Software Foundation France.